



Visite médicale de reprise

Par **Hale 38**, le **08/07/2019** à **01:54**

Bonjour, je me suis arrêtée de travailler pour cause d'opérations 23 janvier 2019, je suis revenue à mon poste le 27 mars. J'ai reçu une convocation d'une visite médicale de reprise pour le 11 juillet 2019, alors que je suis de repos. Je travaille dans une grande enseigne de la grande distribution. Il me semble que mon employeur aurait dû demander cette visite dans les 8 jours après ma reprise. Je précise que je suis en invalidité de catégorie 2. Je ne travaille que 6h hebdomadaire, et cet arrêt n'était pas en rapport avec ma maladie. Que dois je faire, il me semble que contrat de travail est suspendu tant que je n'ai pas vu la médecine du travail. Quels sont les risques ?

Merci de vos réponses